

Diablerets Trail Blanc

Règlement

Article 1 – Organisation et Description

La manifestation Diablerets Trail Blanc est une course à pied sur neige organisée par le Diablerets Trail Blanc, conjointement à la Diablerets3D

Le Diablerets Trail Blanc, ci-après DTB, est une course empruntant les sentiers enneigés de la commune d'Ormont-Dessus, dans le canton de Vaud. La course se décline en deux parcours, de respectivement 10km et 20km environs. Ils sont sujets à des modifications en fonction de la météo et des conditions d'enneigements.

Article 2 – Conditions d'admission

Course à pied ouverte à toutes les personnes, hommes ou femmes, âgées de 10 ans révolus sur le 10km, et de 14 ans révolus sur le 20km. Il est de la responsabilité de chaque participant de s'entraîner suffisamment pour participer à l'épreuve, et être en bonne santé.

Article 3 – Catégories et heures de départ

Dénomination	Année (min)	Année (max)	Heure départ	Prix	Prix sur place
Trail 10KM - Espoirs Femmes	1999	2011	12h00	25 CHF	35 CHF
Trail 10KM - Espoirs Hommes	1999	2011	12h00	25 CHF	35 CHF
Trail 10KM - Seniors Femmes	1982	1998	12h00	39 CHF	49 CHF
Trail 10KM - Seniors Hommes	1982	1998	12h00	39 CHF	49 CHF
Trail 10KM - Masters Femmes	1900	1981	12h00	39 CHF	49 CHF
Trail 10KM - Masters Hommes	1900	1981	12h00	39 CHF	49 CHF
Trail 20KM - Espoirs Femmes	1999	2007	11h00	49 CHF	59 CHF
Trail 20KM - Espoirs Hommes	1999	2007	11h00	49 CHF	59 CHF
Trail 20KM - Seniors Femmes	1982	1998	11h00	49 CHF	59 CHF
Trail 20KM - Seniors Hommes	1982	1998	11h00	49 CHF	59 CHF
Trail 20KM - Masters Femmes	1900	1981	11h00	49 CHF	59 CHF
Trail 20KM - Masters Hommes	1900	1981	11h00	49 CHF	59 CHF

Barrière horaire pour le 20km au niveau de l'Essert. À 13h00, les concurrents sont redirigés sur le parcours des 10km.

Article 4 – Inscriptions

En ligne, ouverte au 1^{er} Septembre. L'inscription à la course est définitive, et non remboursable. Une assurance annulation est possible lors de l'inscription en ligne, assurance conclue avec MSO.

Les inscriptions sur place sont possibles, majorées de 10CHF, jusqu'à 1h avant le départ du parcours.

L'inscription à la course comprend la participation, le prix souvenir ainsi qu'un bon repas par personne.

Article 5 – Sécurité

Matériel obligatoire :

- Couverture de survie
- Gobelet réutilisable
- Téléphone portable allumé
- Sifflet

Matériel fortement recommandé :

- Habits chauds
- Sac à dos
- Bonnet ou bandeau
- Lunettes de soleil
- Veste de rechange manches longues
- Habits permettant de couvrir entièrement les bras et les jambes

Sont autorisés :

- Les bâtons
- Les chaînes pour chaussures
- Les chaussures pour le trail ou le cross



Sont interdits :

- Les chaussures d'athlétisme à pointes
- Les crampons d'alpinisme
- Les raquettes à neige

Article 6 – Ravitaillement

1 ravitaillement solide et liquide au km 6 du 10km et 20km

1 ravitaillement liquide principalement au km15 du 20km

Article 7 – Dossards

La remise des dossards à lieu à la maison des Congrès Claude Nicollier aux Diablerets, le jour même de la course

Le dossard doit être porté visiblement tout au long des courses.

Article 8 – CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Pour chaque catégorie un classement final sera établi selon les catégories de l'article 3.

Les 3 premiers de chaque catégorie se verront récompensés.

Un classement SCRATCH sur le 10km et le 20km aura lieu, hommes et femmes

Article 9 – ASSURANCE

L'organisation a souscrit une assurance RC manifestation.

Il incombe à chaque participant d'être couvert par une assurance personnelle ou individuelle accident.

Article 10 – CONDITIONS EN CAS D'ANNULATION

En cas d'annulation, les conditions suivantes prévalent :

- Annulation par le comité de courses ou sur décision sanitaire venant de l'OFSP, du canton ou tout autre organe équivalent avant le 31 Janvier compris : Remboursement des frais d'inscriptions (assurance annulation souscrite auprès de MSO pas comprise dans le remboursement)
- Annulation sur décision sanitaire venant de l'OFSP, du canton ou tout autre organe équivalent avant le 28 Février compris : Remboursement de la moitié des frais d'inscriptions (assurance annulation souscrite auprès de MSO pas comprise dans le remboursement)
- Annulation sur décision sanitaire venant de l'OFSP, du canton ou tout autre organe équivalent avant la date de la course comprise : Aucun remboursement des frais d'inscriptions (assurance annulation souscrite auprès de MSO pas comprise dans le remboursement)

Article 11 – INFORMATIONS IMPORTANTES

Afin de garantir votre sécurité, selon les conditions météo, le comité se réserve le droit de modifier le parcours.

Afin de réduire l'impact de la course, veuillez :

- Ne jamais rien jeter au sol
- Respecter la faune et la flore
- Aider un concurrent en difficulté
-

Si nous constatons un non-respect de ces règles, les coureurs seront immédiatement disqualifiés.

Article 12 – CONDITIONS GENERALES

Il est conseillé aux concurrents de consulter notre site internet ou page Facebook afin d'avoir les informations mises à jour sur le DTB.

Par ailleurs, en votre qualité de participant, vous autorisez expressément les organisateurs ainsi que les ayants droits, tels que partenaires et médias, à utiliser, reproduire, en totalité ou partie, exploiter, les images fixes ou audio-visuelles, sur lesquelles vous pourriez apparaître, prises à l'occasion de

vosre participation au DTB, sur tous supports, y compris documents promotionnels et/ou publicitaires.

Par le simple fait de s'inscrire à cette épreuve, les concurrents déclarent avoir pris connaissance du règlement et s'engagent à le respecter en tous points

Article 13 – RECOURS

Toute réclamation devra être déposée auprès de la direction de course dans les 15 minutes qui suivent l'arrivée des concurrents.

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement à tout moment.

BONNE COURSE A TOUS !

Les Diablerets, septembre 2020